

[paris-normandie.fr](https://www.paris-normandie.fr)

Près de Vernon, ce petit garçon de 6 ans a failli être refoulé de l'école

David *GOUDEY*

3-4 minutes

Mardi 1er septembre 2020, des millions d'enfants ont fait leur rentrée à l'école. Un retour en classe dans un contexte sanitaire très particulier, [pandémie de Covid-19](#) oblige. Pour le petit Jordan*, âgé de 6 ans et scolarisé en cours préparatoire, cette rentrée aura été encore plus anxiogène. Il a fallu en effet une bonne heure de palabres et une décision de dernière minute de l'Académie, après un appel de la directrice de l'établissement, pour que l'enfant soit autorisé à franchir la porte de l'école de Sainte-Geneviève-lès-Gasny, fréquentée par une petite soixantaine d'élèves. Hélène Martinez, élue maire de la commune en mars 2020, refusait d'endosser la responsabilité de l'accueil du petit garçon, confié provisoirement par les services sociaux à ses grands-parents maternels, domiciliés dans ce village limitrophe de Giverny.

La maire reste inflexible

Jordan a perdu sa maman en mars 2019 dans un tragique accident de la route. Son père, lui, est incarcéré à la prison de Bois-d'Arcy (78). Il y purge depuis quelques mois une peine d'un an et demi pour violences conjugales et violences sur mineur de moins de 15 ans. Le couple était séparé de longue date et se

disputait l'autorité parentale. Les grands-parents maternels ont engagé une procédure en justice pour obtenir la garde définitive. L'instruction du dossier est toujours en cours. Depuis fin juin 2020, les grands-parents avaient également fait le nécessaire, du moins le croyaient-ils, pour que Jordan revienne à l'école de Sainte-Geneviève-lès-Gasny, deux ans après l'avoir quittée pour un établissement de Mantes-la-Jolie (78). *« Il était tellement heureux de retrouver ses camarades avec son cartable tout neuf, raconte son grand-père. C'est l'école où sa maman, ma fille, a appris à lire. Mais la maire ne voulait rien entendre. Elle réclamait toujours un papier officiel justifiant que nous avons bien la garde de l'enfant. Elle n'a fait preuve d'aucune empathie, d'aucune compréhension. Tout le contraire de la directrice, mais aussi de la représentante des parents d'élèves, qui nous soutenaient. »*



A partir de 1€

L'ABONNEMENT NUMÉRIQUE

- Accès à 100% des contenus sur le site web
- Votre journal et ses suppléments en version numérique

JE M'ABONNE

« J'espère qu'il fera toute sa scolarité ici »

Hélène Martinez justifie sa position. *« Je n'étais pas en capacité d'accepter l'inscription, explique l'élue. Je n'avais aucun document formel, si ce n'est la photocopie d'un courrier du père confirmant le placement de l'enfant chez ses grands-parents, mais qui demandait à ce qu'il reste scolarisé à Mantes-la-Jolie. Je ne doute pas de la bonne foi des grands-parents. Mais je suis maire, je ne peux pas parler qu'avec mon cœur, ma responsabilité aurait pu être engagée. De mon point de vue, il y a eu un dysfonctionnement général et je me suis retrouvée en bout*

de chaîne, devant le fait accompli. Ce n'était pas à moi de prendre la décision. Je suis contente pour l'enfant que le rectorat ait pris sur lui. J'espère qu'il fera toute sa scolarité ici et que les grands-parents obtiendront le droit de garde définitif. »

Le prénom de l'enfant a été modifié pour préserver son anonymat.